

● (2225)

Le gouvernement a fait savoir, dans sa réponse, qu'il espérait présenter à la Chambre en 1981 une mesure législative mettant fin à la discrimination. Les députés savent également que le premier ministre (M. Trudeau) a signalé que son gouvernement avait l'intention de chercher à obtenir l'accord général des Indiens sur les modifications à apporter à ces articles de la loi sur les Indiens et qu'il espérait aussi pouvoir obtenir leur accord d'ici un an environ. Mais il a également

L'ajournement

ajouté que s'il était difficile de réaliser un consensus, son gouvernement serait disposé à présenter de lui-même des modifications en ce sens à la loi sur les Indiens.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
